

RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2023

Règlement 124-2023 décrétant un emprunt de 2 558 000 \$ pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanoraie souhaite procéder à des travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sanitaire et l'installation d'un égout pluvial sur la rue Rondeau ;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au cinquième alinéa à l'article 1061 du Code municipal du Québec. Comme il fait l'objet d'une subvention de plus de 50 %, dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes, l'approbation des personnes habiles a voté n'est pas exigé ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanoraie affectera à ce projet une subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) s'élevant à 1 874 789 \$, pour lequel la Municipalité a reçu par courriel la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 décembre 2022, le tout tel qu'identifié à l'annexe D accompagnée de la programmation approuvée, jointes aux présentes pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 2 558 000 \$ incluant toutes les taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt au montant de 2 558 000 \$ pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, de par le règlement numéro 124-2023, ayant pour titre « Règlement 124-2023 décrétant un emprunt de 2 558 000 \$ pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau », le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Lanoraie décrète, par le présent règlement, les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau selon les plans et devis pour les travaux de construction préparé par GBI Services d'ingénierie, portant le numéro de dossier 12904-00, en date du 7 décembre 2022, le tout tel qu'identifié à l'annexe A. Les frais incidents calculés sur les coûts directs incluant les imprévus, les honoraires professionnels, les frais de financement, auxquels sont ajoutés les taxes nettes, le tout tel qu'identifié à l'annexe B. Lesdites annexes sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 558 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 558 000 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés en bordure des travaux décrétés par le présent règlement, décrit à l'annexe C et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Le montant de cette taxe sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par l'étendue en front de ces immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette taxe.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier

André Villeneuve
maire

ANNEXE A du règlement 124-2023
Règlement 124-2023 décrétant un emprunt de 2 558 000 \$
pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DÉTAILLÉE par GBI Service d'ingénierie le 7 décembre 2022 (dossier 12904-00)

Art.	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.0	Rue Rondeau (± 430 m. lin.)				
1.1	Général et travaux divers				
1.1.1	Conditions générales de chantier		Forfaitaire		84 000.00 \$
1.1.2	Soutènement des infrastructures et des services publics souterrains et aériens		Forfaitaire		5 000.00 \$
1.1.3	Gestion des eaux de ruissellement et de la nappe phréatique		Forfaitaire		15 000.00 \$
1.1.4	Gestion de la circulation		Forfaitaire		20 000.00 \$
1.1.5	Contrôle de la poussière (à la demande de l'ingénieur)				
	• Chlorure de calcium ou de magnésium	3750	m. ca.	0.50 \$	1 875.00 \$
	• Eau par camion-citerne	40	Heures	160.00 \$	6 400.00 \$
1.1.6	Nettoyage de la rue (à la demande de l'ingénieur)				
	• Par balai mécanique motorisé	40	Heures	120.00 \$	4 800.00 \$
	• Eau par camion-citerne	40	Heures	160.00 \$	6 400.00 \$
1.1.7	Sols contaminés (à la demande de l'ingénieur)				
	• Excavation, transport et entreposage des sols contaminés	17	m. cu.	10.00 \$	170.00 \$
	• Chargement, transport et disposition des sols contaminés de classe "A-B"	17	t. mét.	50.00 \$	850.00 \$
	• Chargement, transport et disposition des sols contaminés de classe "B-C"	17	t. mét.	90.00 \$	1 530.00 \$
	• Chargement, transport et disposition des sols contaminés de classe ">-C"	17	t. mét.	120.00 \$	2 040.00 \$
1.1.8	Fouilles exploratoires (à la demande de l'ingénieur)	12	m. cu.	250.00 \$	3 000.00 \$
1.1.9	Remblai sans retrait	8	m. cu.	200.00 \$	1 600.00 \$
1.1.10	Contrôle des matériaux (frais laboratoire qualitatif)		Réserve		10 000.00 \$
				Total article 1.1	162 665.00 \$
1.2	Aqueduc				
1.2.1	Aqueduc temporaire				
	• Alimentation temporaire avec protection incendie		Forfaitaire		50 000.00 \$
	• Remblai de la conduite d'alimentation temporaire avec de la poussière de pierre	275	m. .in.	25.00 \$	6 875.00 \$
	• Intervention d'un plombier pour raccordement de l'alimentation temporaire aux branchements privés (à la demande de l'ingénieur)		Réserve		5 000.00 \$

1.2.2	Béton d'injection pour conduite d'aqueduc existante à désaffecter (à la demande de l'ingénieur)	25	m. lin.	40.00 \$	1 000.00 \$
1.2.3	Enlèvement et disposition des sections du réseau d'aqueduc existant (conduites, chambres de vannes, bornes fontaines, branchements privés, etc.)		Forfaitaire		6 000.00 \$
1.2.4	Raccord à l'aqueduc existant	2	Unités	10 000.00 \$	20 000.00 \$
1.2.5	Conduite d'aqueduc en P.V.C. DR-18, 200 mmø	440	m. lin.	300.00 \$	132 000.00 \$
1.2.6	Contournement d'aqueduc (à la demande de l'ingénieur)	1	Unité	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.2.7	Vanne d'arrêt 200 mmø complète incluant la boîte de vanne	3	Unités	4 000.00 \$	12 000.00 \$
1.2.8	Borne-fontaine complète	4	Unités	10 000.00 \$	40 000.00 \$
1.2.9	Branchement privé en PEX bleu 904 de 20 mmø (en tranchée commune)	53	Unités	1 400.00 \$	74 200.00 \$
1.2.10	Branchement privé en PEX bleu 904 de 25 mmø	1	Unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
1.2.11	Branchement privé en PEX bleu 904 de 38 mmø	1	Unité	1 800.00 \$	1 800.00 \$
1.2.12	Branchement privé en PEX bleu 904 de 50 mmø	1	Unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
1.2.13	Branchement supplémentaire de 20 mmø (à la demande de l'ingénieur)	2	Unités	1 400.00 \$	2 800.00 \$
1.2.14	Supplément pour mise en place des branchements privés d'aqueduc en tranchées séparées	1	Unité	1 000.00 \$	1 000.00 \$
1.2.15	Isolant rigide HI-40, 50 mm d'épaisseur	60	m. ca.	25.00 \$	1 500.00 \$
				Total 1.2	363 175.00 \$
1.3	Égout sanitaire				
1.3.1	Contrôle et gestion des eaux d'égout sanitaire		Forfaitaire		8 000.00 \$
1.3.2	Enlèvement de l'égout sanitaire existant (conduite, regards, branchements privés, etc.)		Forfaitaire		6 000.00 \$
1.3.3	Raccord à l'égout existant	2	Unités	3 500.00 \$	7 000.00 \$
1.3.4	Conduite sanitaire de 250 mmø en P.V.C. DR-35	420	m. lin.	300.00 \$	126 000.00 \$
1.3.5	Regard sanitaire de 1200 mmø en V.A. à joint étanche et caoutchouc	6	Unités	6 000.00 \$	36 000.00 \$
1.3.6	Branchement privé en P.V.C. DR-28 de 125 mmø de couleur blanche (en tranchée commune)	53	Unités	1 500.00 \$	79 500.00 \$
1.3.7	Branchement privé en P.V.C. DR-28 de 150 mmø de couleur blanche (en tranchée commune)	1	Unité	1 750.00 \$	1 750.00 \$
1.3.8	Supplément pour mise en place des branchements privés d'égout sanitaire en tranchées séparées	1	Unité	1 000.00 \$	1 000.00 \$
				Total 1.3	265 250.00 \$
1.4	Égout pluvial				
1.4.1	Enlèvement de l'égout pluvial existant (conduite, regards, branchements privés, etc.)		Forfaitaire		3 000.00 \$
1.4.2	Raccord à l'égout existant	1	Unité	3 600.00 \$	3 600.00 \$

1.4.3	Drain perforé et enrobé en PEhd R320kPa de 150 mmø	65	m. lin.	40.00 \$	2 600.00 \$
1.4.4	Conduite pluviale en P.V.C. DR-35 de 300 mmø	10	m. lin.	500.00 \$	5 000.00 \$
1.4.5	Conduite pluviale en B.A. classe IV de 525 mmø	420	m. lin.	400.00 \$	168 000.00 \$
1.4.6	Regard pluvial en B.A. à joint de caoutchouc de 1200 mmø	6	Unités	6 000.00 \$	36 000.00 \$
1.4.7	Puisard en B.A. de 600 mmø incluant dalle d'assise de 1200 mmø	17	Unités	1 500.00 \$	76 500.00 \$
1.4.8	Branchement privé en P.V.C. DR-28 de 150 mmø de couleur noire (en tranchée commune)	54	Unités	1 500.00 \$	81 000.00 \$
1.4.9	Supplément pour mise en place des branchements privés d'égout pluvial en tranchées séparées	1	Unité	1 000.00 \$	1 000.00 \$
1.4.10	Aménagement et profilage d'une noue de rétention	160	m. ca.	100.00 \$	16 000.00 \$
1.4.11	Enrochement de protection type gravier naturel 50-100 mmø incluant membrane géotextile	25	t. mét.	100.00 \$	2 500.00 \$
				Total 1.4	395 200.00 \$
1.5	Voirie et aménagement extérieur				
1.5.1	Enlèvement du couvert végétal et des matériaux impropres		Forfaitaire		5 000.00 \$
1.5.2	Déboisement, essartement et élagage		Forfaitaire		5 000.00 \$
1.5.3	Enlèvement et disposition du pavage existant (incluant trait de scie)	3300	m. ca.	5.00 \$	16 500.00 \$
1.5.4	Enlèvement et disposition des trottoirs en béton existants (incluant trait de scie)	10	m. ca.	50.00 \$	500.00 \$
1.5.5	Excavation du matériel, transport, mise en forme et compaction de la ligne d'infrastructure		Forfaitaire		20 000.00 \$
1.5.6	Sous-fondation de sable classe "A" sur 300 mm d'épaisseur	3300	t. mét.	20.00 \$	66 000.00 \$
1.5.7	Pierre concassée MG-20 sur 300 mm d'épaisseur	4125	t. mét.	25.00 \$	103 125.00 \$
1.5.8	Bordure de béton de 200 mm de largeur	900	m. lin.	90.00 \$	81 000.00 \$
1.5.9	Trottoir en béton armé sur 1,5 m de largeur	10	m. ca.	225.00 \$	2 250.00 \$
1.5.10	Dalle de béton armé sur 200 mm d'épaisseur (largeur variable)	20	m. ca.	225.00 \$	4 500.00 \$
1.5.11	Scarification, mise en forme finale et nivellement des services	5000	m. ca.	2.50 \$	12 500.00 \$
1.5.12	Enrobé bitumineux				
1.5.13	• ESG-14, PG-58H-34 sur 60 mm d'épaisseur (couche de base – travaux 2023)	650	t. mét.	185.00 \$	120 250.00 \$
1.5.14	• ESG-104, PG-58H-34 sur 40 mm d'épaisseur (couche d'usure – travaux 2024) incluant un liant d'accrochage	480	t. mét.	200.00 \$	96 000.00 \$
1.5.15	Raccord au pavage existant incluant planage		Forfaitaire		3 500.00 \$
1.5.16	Chanfrein asphaltique incluant l'enlèvement et la disposition	275	m. lin.	25.00 \$	6 875.00 \$
1.5.17	Travaux de marquage		Forfaitaire		750.00 \$

1.5.18	Tourbe en plaques incluant 150 mm de terre végétale	2000	m. ca.	20.00 \$	40 000.00 \$
1.5.19	Entrée et terrain privé				
	• Clôture existante à enlever et à disposer	125	m. lin.	30.00 \$	3 750.00 \$
	• Enlèvement et disposition du pavage existant (incluant trait de scie)	950	m. ca.	10.00 \$	9 500.00 \$
	• Enlèvement et disposition des trottoirs de béton existants (incluant trait de scie)	25	m. ca.	30.00 \$	750.00 \$
	• Cèdre de 1,8 m de hauteur	80	Unités	150.00 \$	12 000.00 \$
	• Aménagement paysager	30	m. ca.	200.00 \$	6 000.00 \$
	• Muret existant à reconstruire	5	m. ca.	200.00 \$	1 000.00 \$
	• Trottoir de béton (largeur variable)	25	m. ca.	400.00 \$	10 000.00 \$
	• Dalle de béton armé sur 200 mm d'épaisseur (largeur variable)	55	m. ca.	400.00 \$	22 000.00 \$
	• Sous-fondation de sable classe "A" sur 300 mm d'épaisseur	800	m. ca.	25.00 \$	20 000.00 \$
	• Pierre concassée MG-20 sur 300 mm d'épaisseur	1000	t. mét.	30.00 \$	30 000.00 \$
	• Réfection de bordure en béton préfabriqué (tel qu'existant)	30	m. lin.	50.00 \$	1 500.00 \$
	• Réfection de pavé uni (tel qu'existant)	10	m. ca.	250.00 \$	2 500.00 \$
	• EB-10S, PG-58S-28 sur 50 mm d'épaisseur	150	t. mét.	300.00 \$	45 000.00 \$
				Total 1.5	747 750.00 \$
				Grand total	1 934 040.00 \$

RÉSUMÉ DES COÛTS DES TRAVAUX

Rue Rondeau (± 430 m. lin.)

Conditions générales	162 665.00 \$
Aqueduc	363 175.00 \$
Egout sanitaire	265 250.00 \$
Egout pluvial	395 200.00 \$
Voirie et aménagement extérieur	747 750.00 \$

Sous-total	1 934 040.00 \$
Taxes nettes	96 460.25 \$
TOTAL TAXES NETTES	2 030 500.25 \$

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier

André Villeneuve
maire

ANNEXE B du règlement 124-2023

**Règlement 124-2023 décrétant un emprunt de 2 558 000 \$
pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau**

FRAIS INCIDENT ET COÛT DIRECT – RÉSUMÉ DES COÛTS	
Estimation des travaux AVANT taxes	1 934 040.00 \$
Imprévus de 10 %	193 400.00 \$
Honoraires professionnels (conception plans et devis, surveillance des travaux, relevé d'arpentage, étude géotechnique, études environnementales, contrôle des matériaux, appel d'offre, publication)	190 000.00 \$
Taxes nettes	115 582.32 \$
Frais de financement (non taxable)	124 977.68 \$
Grand total à financer	2 558 000.00 \$

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier

André Villeneuve
maire

ANNEXE C du règlement 124-2023

**Règlement 124-2023 décrétant un emprunt de 2 558 000 \$
pour les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sur la rue Rondeau**

IMMEUBLES IMPOSABLES SITUÉS EN BORDURE DES TRAVAUX		
Matricule	Adresse	Frontage en mètre linéaire
2691-95-4477	RONDEAU (RUE) #21	33.07
2691-95-1792	RONDEAU (RUE) #27	14.02
2691-85-6665	RONDEAU (RUE) #28	13.72
2691-95-0599	RONDEAU (RUE) #29	13.72
2691-85-5572	RONDEAU (RUE) #30	13.72
2691-86-9307	RONDEAU (RUE) #31	13.72
2691-85-4379	RONDEAU (RUE) #32	13.74
2691-86-8214	RONDEAU (RUE) #33	13.72
2691-85-3186	RONDEAU (RUE) #34	13.84
2691-86-6424	RONDEAU (RUE) #35	27.44
2691-85-1994	RONDEAU (RUE) #36	13.72
2691-86-0602	RONDEAU (RUE) #38	17.02
2691-86-4536	RONDEAU (RUE) #39	16.77
2691-86-3443	RONDEAU (RUE) #41	10.67
2691-86-2448	RONDEAU (RUE) #43	10.67
2691-76-8912	RONDEAU (RUE) #44	23.96
2691-86-1255	RONDEAU (RUE) #45	17.67
2691-76-9965	RONDEAU (RUE) #47	13.8
2691-76-8672	RONDEAU (RUE) #49	13.8
2691-76-6726	RONDEAU (RUE) #50	27.72
2691-76-6983	RONDEAU (RUE) #51	27.43
2691-76-4440	RONDEAU (RUE) #52	27.43
2691-76-5193	RONDEAU (RUE) #53	13.72
2691-77-3404	RONDEAU (RUE) #55	27.43
2691-77-1416	RONDEAU (RUE) #57	18.29
2691-76-2650	RONDEAU (RUE) #58	13.72
2691-67-9825	RONDEAU (RUE) #59	18.29
2691-76-1457	RONDEAU (RUE) #60	13.72
2691-67-8335	RONDEAU (RUE) #61	18.29
2691-66-9768	RONDEAU (RUE) #62	27.43
2691-67-6346	RONDEAU (RUE) #63	27.43
2691-66-7382	RONDEAU (RUE) #64	27.43
2691-67-4557	RONDEAU (RUE) #65	15.12
2691-66-5196	RONDEAU (RUE) #66	25.91
2691-67-3067	RONDEAU (RUE) #67	20.99
2691-67-2612	RONDEAU (RUE) #68	32.00
2691-67-1278	RONDEAU (RUE) #69	20.57
2691-67-0524	RONDEAU (RUE) #70	16.76
2691-57-8338	RONDEAU (RUE) #72	35.87
	Total	764.34

Marc-André Maheu
directeur général et greffier-trésorier

André Villeneuve
maire